



Demande d'informations complémentaire

Par **YohanG**, le **28/10/2016** à **16:09**

Bonjour, je viens d'avoir mon employeur en ligne donc il m'a dit que je ne pouvais pas reprendre mon poste sans justificatif d'absence je tiens à préciser que le vendredi 30/09/16 il m'a laissé un message vocal dont je dispose toujours avec son numéro dans ce message il me dit exactement: yohan je t'es pas prévue lundi je te prévois plus et pour moi tu fais plus partie de la boîte et c'est bien dit avec son air de méchant je lui est pas dit que j'avais enregistré son message et il se doute de rien, je suis dans une impasse cela fait 6 ans que je travaille pour cette entreprise j'ai déjà vu passer 4 directeurs donc il me reste 2 solutions je pense la 1ère rester comme il le souhaite en abandon de poste ou j'engage une procédure... si vous pouvez me donner un conseil ou plus merci encore

Par **P.M.**, le **28/10/2016** à **16:34**

Bonjour,

Vous ouvrez un nouveau sujet alors qu'il aurait fallu poursuivre celui d'origine mais que vous avez supprimé apparemment, ce qui n'est pas normal...

Le message vocal si vous l'avez conservé, une fois constaté pas Huissier pourrait prouver un licenciement oral sans respect de la procédure et non motivé si toute fois il est bien enregistré en messagerie sans que vous ayez répondu à l'appel...

Comme je vous l'avais dit précédemment, les paroles s'envolent et vous auriez dû lui demander de vous le confirmer par écrit ce qu'il vous dit maintenant...

Je vous conseillerais d'une part de vous présenter à votre travail et de demander un écrit s'il vous refuse l'accès et d'autre part de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **YohanG**, le **28/10/2016** à **16:49**

Merci de votre réponse j'ai effacé sans le vouloir je suis désolé, mon employeur m'a bien fait comprendre de ne pas me rendre à mon poste lundi et que j'aurai un EPL la semaine prochaine je me suis bien fait avoir Tampis pour moi merci encore à vous

Par **P.M.**, le **28/10/2016** à **17:23**

Si vous voulez faire ce que vous dit l'employeur, ce n'est pas la peine de demander conseil...
Il faudrait que vous précisiez ce que vous entendez par EPL...
De toute façon, un abandon de poste est une mauvaise méthode...

Par **YohanG**, le **28/10/2016** à **17:59**

Je c'est très bien que c'est une mauvaise méthode mais j'ai pas trop le choix on me l'impose moi je voulais juste reprendre mon emploi j'ai encor demander aujourd'hui pour le 3ème fois

Par **YohanG**, le **28/10/2016** à **18:04**

EPL la semaine prochaine et il ma précisé que je serai licencié après cette entretien sauf si j'ai un justificatif pour mes 30jours d'absence que je n'aurais jamais ma t'il dit

Par **P.M.**, le **28/10/2016** à **18:05**

Personne ne vous a forcé à l'origine de ne plus venir travailler...
En tout cas, je vous ai dit ce qu'à mon avis, il fallait faire, maintenant vous agissez comme vous voulez ou vous attendez que cela se passe...
Vous pourriez aussi vous faire assister à l'entretien préalable car il faudrait déjà que vous y soyez convoqué...

Par **YohanG**, le **08/11/2016** à **19:35**

désolé d'ouvrir un nouveau sujet à chaque fois,désormais je le ferait plus donc j'ai bien compris que je ne pouvais pas commencé un nouvel emploi merci de votre précision j'ai une dernière question que risque mon nouveau employeur si je commence à travaillé pour celui-ci

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **20:42**

Pour que les lecteurs s'y retrouvent, nous poursuivons donc [ce sujet](#)...
L'employeur actuel risque de lui demander de faire cesser la situation de déloyauté et pourrait même lui demander des dommages-intérêts d'ailleurs avant de vous embaucher, il devrait s'assurer que vous êtes libre de tout engagement...

Par **YohanG**, le **08/11/2016** à **20:54**

tout est clair pour moi je vais voir avec lui si je peut débiter un peu plus tard merci pour toutes ces réponses rapide et efficaces